Conditions générales d’utilisation (CGU)

Conditions du traitement automatisé des données à caractère personnel (RGPD)

(CGU) Les présentes Conditions Générales régissent l’utilisation du téléservice [Vos démarches d'urbanisme en ligne] « Espace Mon Compte » via le site internet officiel des communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac depuis le site internet de Sète agglopôle méditerranée.

Article 1 - Définitions

Le « téléservice » désigne l’espace *Mon Compte*, auquel l’usager a accès.

Le « service » désigne le service urbanisme de Sète agglopôle méditerranée responsable de la base usagers, utilisée par l’espace *Mon Compte*.

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l’usager de gérer son compte personnel/professionnel et d’accéder à un ou plusieurs téléservices proposés par ces collectivités.

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre Sète agglopôle méditerranée, Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac et l’usager ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l’espace *Mon Compte*. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L’utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L’usager doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l’utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l’usager a lu et accepté les présentes CGU et les conditions du traitement automatisé des données à caractère personnel (RGPD). Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l’usager.

Article 3 - Utilisation du téléservice

L’utilisateur est seul responsable des informations et données qu’il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l’utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s’il constate une utilisation

frauduleuse de celui-ci. Celui-ci se réserve le droit de le changer, de bloquer le profil et de notifier l'utilisateur concerné.

3.1 Création d'un compte

L'usager créé un compte particulier ou un compte professionnel en sélectionnant "Créer un compte" sur la page d'accueil du téléservice. La création de compte est soumise à validation par lien email pour un particulier ou par approbation de de l'Administration pour un professionnel. Une fois le compte validé, l'usager peut se connecter à son espace Mon compte et accéder à la gamme de téléservices urbanisme.

3.2 Limitation au téléservice

L'usager peut déposer un certain nombre de pièces sur le téléservice dans le cadre de sa démarche.

Les extensions de format de fichier acceptées sont : *pdf, *jpg, *png,

L'administration limite à 150 Mo le poids global de l'ensemble des pièces transmises via le formulaire. En cas de fichiers de très grosse taille, le pétitionnaire doit prendre contact préalablement avec le service instructeur.

3.3 Suivi des demandes

L'usager dispose, dans la rubrique "*Mes Dossiers en cours*" et "*Mes dossiers terminés*", d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac sur des téléservices reliés à *Mon Compte*.

Article 4 - Responsabilités et garanties

4.1 - L'usager est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'usager et sous son entière responsabilité.

En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avertir sans délai le service urbanisme de Sète agglopôle méditerranée via l'adresse :

urba-pole-centre@agglopole.fr pour la ville de Sète,

urba-pole-est@agglopole.fr pour les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigean, Mireval et Vic-la-Gardiole,

urba-pole-ouest@agglopole.fr pour les communes de Bouzigues, Loupian, Marseillan, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac,

Les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac ainsi que Sète agglopole Méditerranée ne peuvent être tenues responsables de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice

pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

4.2 - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac ainsi que Sète agglopole Méditerranée, ne pourront être tenues pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac ainsi que Sète agglopole Méditerranée ne garantissent pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de ces collectivités ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation.

Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac ainsi que Sète agglopole Méditerranée, déclinent toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible (notamment pour maintenance), ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac ainsi que Sète agglopole Méditerranée ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

(RGPD) Protection de vos données à caractère personnel

Le traitement automatisé de certaines de vos données à caractère personnel est nécessaire pour enregistrer votre demande en ligne.

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce service en ligne vous pouvez effectuer votre démarche par courrier ou à l'accueil des services urbanisme des communes dans la mairie d'implantation de la demande pour les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les Bains, Bouzigues, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac.

Les conditions du traitement de données sont les suivantes :

Le responsable du traitement est Monsieur le Président de Sète agglopôle méditerranée ou Madame ou Monsieur le Maire de la commune pour communes sus-désignées.

Les destinataires des données sont les services instructeurs de la demande et d'autres destinataires si vous avez explicitement donné votre consentement à cette fin dans un des formulaires que vous remplirez sur ce téléservice.

Sète agglopôle méditérannée s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données collectées sans le consentement préalable des personnes concernées à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale…).

Ces données seront conservées en base active pendant la durée légale prévue pour chaque type de demande puis archivées conformément à la réglementation.

Pendant cette durée de conservation Sète agglopôle méditérannée s'engage à mettre en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles collectées, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles ou la rectification de celles-ci en vous adressant à la mairie d'implantation de la demande.